

DOSSIER D'ADHÉSION

DEVENEZ UN ÉTABLISSEMENT

« BIENVENUE VÉLO »

Fotolia © Oleksandr Shevchenko



BIENVENUE VÉLO
FIETS WELKOM
BIKES WELCOME
RADFAHRER WILLKOMMEN

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU LABEL	3
LE DOSSIER TECHNIQUE	5
GRILLES DE CRITÈRES	7
HÉBERGEMENTS	7
RESTAURATION & DÉBITS DE BOISSONS	19
ATTRACTIONS TOURISTIQUES & MUSÉES	27
ORGANISMES TOURISTIQUES	31
PRODUCTEURS ET ARTISANS	35
ANNEXES	39



COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Avenue Gouverneur Bovesse, 74 - 5100 Jambes

STÉPHANIE VILLANCE
stephanie.villance@tourismewallonie.be
velo@tourismewallonie.be
Tél. +32 (0)81/32.57.25

www.tourismewallonie.be

PRÉSENTATION

DU LABEL

Vous désirez accueillir davantage de cyclistes dans votre établissement ? Le label « Bienvenue Vélo » a été pensé pour vous !

En **Wallonie**, dynamiser et augmenter la qualité des services et des équipements pour les cyclotouristes autour du RAVeL, ou d'autres voies cyclables, est un atout considérable pour les acteurs touristiques locaux (les hébergements touristiques⁽¹⁾, les hébergements de tourisme social⁽²⁾, les établissements du secteur Horeca⁽³⁾, les musées et attractions⁽⁴⁾, les organismes touristiques⁽⁵⁾ ainsi que les producteurs et artisans⁽⁶⁾).

Le label « **Bienvenue Vélo** » est synonyme de services et d'équipements adaptés aux besoins spécifiques et aux attentes des cyclotouristes tout en assurant une meilleure visibilité des opérateurs sur le territoire.

Choisir un établissement « Bienvenue Vélo », c'est opter pour des endroits où il fait bon de s'arrêter et où les hôtes sont heureux de vous voir arriver à vélo !

Le guide pratique, ci-après, permet de mieux cerner les conditions et les étapes à franchir pour adhérer à ce label !



En complément, la démarche « Wallonie Destination Qualité », développée et mise en oeuvre par le Commissariat général au Tourisme, vous permet d'améliorer la qualité de votre accueil.

Pour plus d'informations :
www.walloniedestinationqualite.be

LES PARTENAIRES

Le label « Bienvenue Vélo » a été initié par 3 Maisons du Tourisme (Condroz-Famenne, Pays Huy- Meuse-Condroz et des Vallées de la Burdinale & Mehaigne) en collaboration avec les associations professionnelles des secteurs concernés.

- (1) Hébergements touristiques autorisés : Gîtes, Chambres et Maisons d'hôtes, Meublés de vacances, Villages de vacances, Campings et les établissements hôteliers.
- (2) Hébergements de tourisme social : Auberges de jeunesse, Gîtes d'étapes, Centres d'hébergement.
- (3) Etablissements du secteur Horeca : Restaurants, Brasseries, Cafés, Bistrots de terroir, Restaurants à la ferme et Salons de dégustation.
- (4) Musées et Attractions.
- (5) Organismes touristiques : les Fédérations provinciales du Tourisme, les Maisons du Tourisme, les Offices du Tourisme et les Syndicats d'Initiative.
- (6) Producteurs et Artisans : Producteurs, Artisans, Magasins à la ferme, Points de vente collectifs, Fromageries, Viticulteurs, Brasseries, Distilleries



LE DOSSIER

TECHNIQUE

GRILLES DE CRITÈRES

Adhérer au label « **Bienvenue Vélo** », c'est offrir des services supplémentaires qui font la différence auprès des cyclotouristes et qui rendront le séjour adapté et conforme aux attentes de ce public cible.

Il existe une grille de critères pour chaque catégorie d'établissements. La grille se compose de **points obligatoires** (🚲) et de **points facultatifs** (🚲) mais tout de même conseillés car ils apporteront un « Plus » à l'établissement.

L'établissement deviendra « **Bienvenue Vélo** » si tous les critères obligatoires sont respectés et, idéalement, confortera son offre avec les services facultatifs .

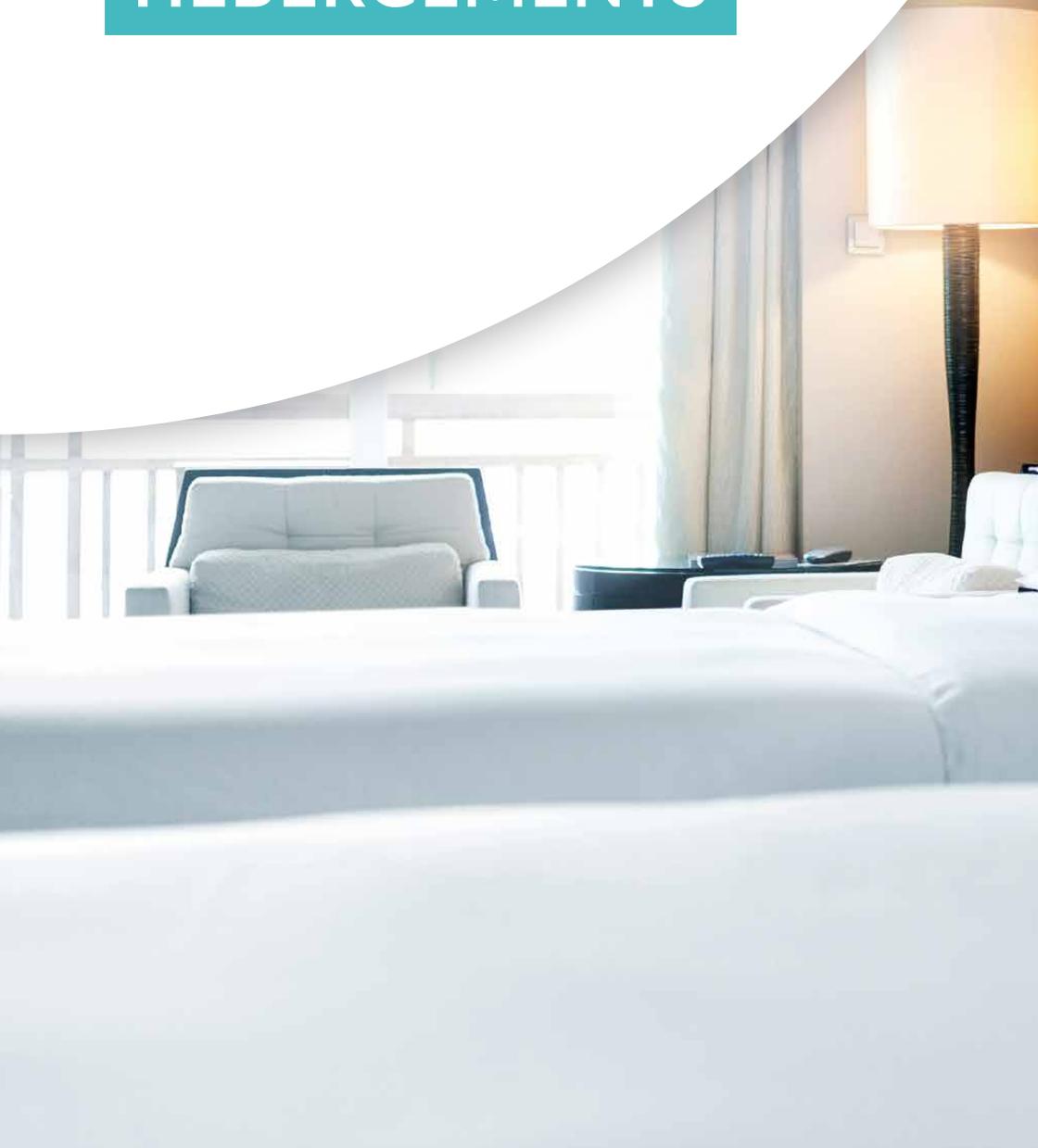
Pour mieux comprendre **les grilles** de critères ci-dessous, nous vous invitons à vous référer à l'annexe 1 ci-après qui apporte des précisions liées à ces critères.

Les annexes 2 et 3 reprennent le contenu du set de réparation et de la trousse de premiers soins.

Nous vous rappelons l'importance d'agir dans le respect de la législation en vigueur en ce qui concerne les règles fiscales et les règles imposées par l'Afsca en matière d'hygiène. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos associations.

GRILLES DE CRITÈRES

HÉBERGEMENTS







CHAMBRES D'HÔTES / MAISONS D'HÔTES

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
Être autorisé par le Commissariat général au Tourisme.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre hébergement du réseau cyclable concerné:		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		
ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition gratuite d'un local couvert et sécurisé où les vélos sont rangés et facilement accessibles		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		

Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		
Donner accès à une buanderie		
LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'un emplacement de stationnement privé pour le véhicule		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques		
Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques		
SERVICES		
Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet, ...)		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
Donner la possibilité d'un départ matinal		
Accepter les clients pour une seule nuit		
Préparer un petit déjeuner sain, équilibré et vitaminé		
Proposer un repas copieux le soir (sur réservation et payant) ou informer sur les possibilités d'en consommer à l'extérieur		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		
LES « PLUS » SERVICES		
Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux		
Présenter et utiliser des produits de terroir locaux		
Service bagages: transport des bagages vers un autre lieu par le propriétaire ou renseignement sur les services régionaux de transport de bagages payant		
Proposer des produits axés « Vélo »: forfaits comprenant au moins une nuitée et un ou des service(s) ou activité(s) complémentaire(s)		
Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		
Proposer des « plus » Bien-être		



GÎTES / MEUBLÉS /

VILLAGES DE VACANCES

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
Être autorisé par le Commissariat général au Tourisme.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre hébergement du réseau cyclable concerné:		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		

ÉQUIPEMENT

Mise à disposition gratuite d'un local couvert et sécurisé où les vélos sont rangés et facilement accessibles



Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence



Mise à disposition d'une trousse de premiers soins



Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos



Donner accès à une buanderie



LES « PLUS » ÉQUIPEMENT

Mise à disposition d'un emplacement de stationnement privé pour le véhicule



Mise à disposition d'accessoires vélo



Mise à disposition de vélos sur place



Mise à disposition de vélos électriques



Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques



Mise à disposition de draps



SERVICES

Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région



Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables



Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet, ...)



Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement



Donner la possibilité d'un départ matinal



Informers sur les possibilités de consommer un repas copieux le soir et assurer la réservation si nécessaire



LES « PLUS » SERVICES

Présenter des produits de terroir locaux ainsi que les commerces où les cyclistes pourront acheter leurs denrées alimentaires



Service bagages : transport des bagages vers un autre lieu par le propriétaire ou renseignement sur les services régionaux de transport de bagages payant



Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis



Accepter les clients pour une seule nuit





ÉTABLISSEMENTS

HOTELIERS

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
Être en possession de l'autorisation délivrée par le Commissariat général au Tourisme.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre hébergement du réseau cyclable concerné:		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		
ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition gratuite d'un local couvert et sécurisé où les vélos sont rangés et facilement accessibles		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		

LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'un emplacement de stationnement privé pour le véhicule		
Donner accès à une buanderie		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques sur place		
Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques		
SERVICES		
Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet, ...)		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
Donner la possibilité d'un départ matinal		
Accepter les clients pour une seule nuit		
Préparer un petit déjeuner sain, équilibré et vitaminé		
Proposer un repas copieux le soir (sur réservation et payant) ou informer sur les possibilités d'en consommer à l'extérieur		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		
LES « PLUS » SERVICES		
Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux		
Présenter et utiliser des produits de terroir locaux		
Service bagages: transport des bagages vers un autre lieu par le gestionnaire ou renseignement sur les services régionaux de transport de bagages payant		
Proposer des produits axés « Vélo » : forfaits comprenant au moins une nuitée et un ou des service(s) ou activité(s) complémentaire(s)		
Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		



TERRAINS DE CAMPING TOURISTIQUE & CAMPINGS À LA FERME

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
Être autorisé par le Commissariat général au Tourisme.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre hébergement du réseau cyclable concerné:		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		
ÉQUIPEMENT		
Prévoir au moins 5 emplacements où le cycliste en transit peut séjourner sans réservation préalable sur le site de camping lorsqu'il voyage exclusivement à vélo (emplacements de camping de passage: caravanes, tentes ou abris fixes) excepté pour les campings à la ferme		
Le camping doit disposer d'au moins cinq emplacements où le cycliste peut déposer son vélo durant son séjour		

Mise à disposition de sanitaires (wc, douches,...)		
Mise à disposition gratuite d'un local couvert et sécurisé où les vélos sont rangés et facilement accessibles		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		
Offrir un lieu où les cyclotouristes peuvent s'alimenter à l'abri du mauvais temps		
Mise à disposition d'un local abrité et, si possible chauffé		
LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'un emplacement de stationnement privé pour le véhicule		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques sur place		
Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques		
SERVICES		
Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet, ...)		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
Donner la possibilité d'un départ matinal		
Accepter les clients pour une seule nuit		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		
LES « PLUS » SERVICES		
Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux		
Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		
Présence d'un magasin de camping sur le site		



HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
L'établissement doit mener une politique de tourisme social et faire partie d'une association de tourisme social reconnue par le Commissariat général au Tourisme		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre hébergement du réseau cyclable concerné:		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		
ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition gratuite d'un local couvert et sécurisé / d'une cour intérieure couverte, sécurisée et uniquement accessible de l'intérieur où les vélos sont rangés et facilement accessibles		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		
Donner accès à une buanderie		

LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'un emplacement de stationnement privé		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques		
Mise à disposition de draps		
Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques		
SERVICES		
Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet, ...)		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
Donner la possibilité d'un départ matinal		
Si le petit déjeuner est prévu dans la formule de logement, préparer un petit déjeuner sain, équilibré et vitaminé		
Proposer un repas copieux le soir ou informer sur les possibilités d'en consommer à l'extérieur		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		
LES « PLUS » SERVICES		
Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux		
Présenter et/ou utiliser des produits de terroir locaux ainsi que les commerces où les cyclistes pourront acheter leurs denrées alimentaires		
Service bagages: transport des bagages vers un autre lieu par le propriétaire ou renseignement sur les services régionaux de transport de bagages payant		
Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		
Accepter les clients pour une seule nuit		

GRILLES DE CRITÈRES

RESTAURATION

& DÉBITS

DE BOISSONS







ACTIVITÉS DE RESTAURATION

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
Être enregistré à l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) et disposer d'une autorisation délivrée par l'AFSCA.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre établissement du réseau cyclable concerné :		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		

ÉQUIPEMENT

Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence



Mise à disposition d'une trousse de premiers soins



Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos



L'établissement doit disposer d'emplacements de parking disponibles pour vélos à proximité



LES « PLUS » ÉQUIPEMENT

Mise à disposition d'accessoires vélo



Mise à disposition de vélos sur place



Mise à disposition de vélos électriques



Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques



SERVICES

Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région



Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables



Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet, ...)



Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement



Proposer un repas copieux



Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable



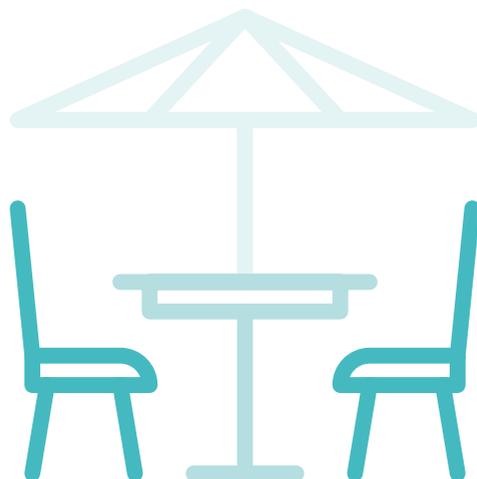
LES « PLUS » SERVICES

Présenter et utiliser des produits de terroir locaux



Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis





BISTROTS DE TERROIR

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
Être en possession de l'attestation pour l'utilisation de la dénomination Bistrot de Terroir®		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre bistrot de terroir du réseau cyclable concerné:		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		

ÉQUIPEMENT

Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence



Mise à disposition d'une trousse de premiers soins



Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos



L'établissement doit disposer d'emplacements de parking disponibles pour vélos à proximité



LES « PLUS » ÉQUIPEMENT

Mise à disposition d'accessoires vélo



Mise à disposition de vélos sur place



Mise à disposition de vélos électriques sur place



Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques



SERVICES

Mise à disposition d'une liste des services utiles de la région



Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables



Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet, ...)



Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement



Proposer un repas copieux



Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable



LES « PLUS » SERVICES

Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux



Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis





DÉBITS DE BOISSONS

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
Être enregistré à l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) et, en cas de petite restauration, disposer d'une autorisation délivrée par l'Agence.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre établissement du réseau cyclable concerné :		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		

ÉQUIPEMENT

Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence



Mise à disposition d'une trousse de premiers soins



Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos



L'établissement doit disposer d'emplacements de parking disponibles pour vélos à proximité



LES « PLUS » ÉQUIPEMENT

Mise à disposition d'accessoires vélo



Mise à disposition de vélos sur place



Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques



Mise à disposition de vélos électriques sur place



SERVICES

Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région



Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables



Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet, ...)



Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement



Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable



LES « PLUS » SERVICES

Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux



Présenter et utiliser des produits de terroir locaux



Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis



Proposer des boissons et friandises vitaminées



Si petite restauration, proposer un repas copieux



GRILLES DE CRITÈRES

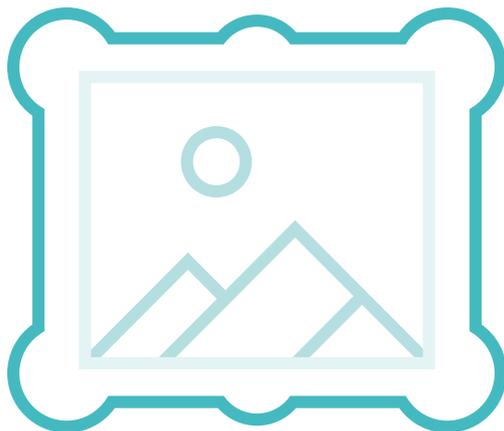
ATTRACTIONS

TOURISTIQUES &

MUSÉES







ATTRACTIONS TOURISTIQUES & MUSÉES

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
Être autorisé par le Commissariat général au Tourisme		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre établissement du réseau cyclable concerné :		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		

ÉQUIPEMENT

Le musée ou l'attraction touristique doit disposer d'emplacements de parking disponibles pour vélo à proximité



Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence (disponible à l'accueil de l'attraction ou du musée).



Mise à disposition d'une trousse de premiers soins



Mise à disposition d'un lieu pour déposer son matériel durant la visite



LES « PLUS » ÉQUIPEMENT

Disposer d'un emplacement de stationnement privé



Mise à disposition d'accessoires vélo



Mise à disposition de vélos sur place ou chez un opérateur local à proximité immédiate



Mise à disposition de vélos électriques sur place ou chez un opérateur local à proximité immédiate



Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques



SERVICES

Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région



Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables



Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet, ...)



Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement



Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable (soit au sein du musée ou de l'attraction, soit en indiquant un point d'eau à un autre endroit proche).



LES « PLUS » SERVICES

Informar de la localisation d'un point de vente de petit matériel (graisse, plaquettes,...) à proximité immédiate



Mise à disposition de systèmes antivol pour vélos



Mise à disposition de protège selles



GRILLES DE CRITÈRES

ORGANISMES

TOURISTIQUES







ORGANISMES

TOURISTIQUES

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
Être reconnu par le Commissariat général au Tourisme.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre établissement du réseau cyclable concerné :		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		

ÉQUIPEMENT

L'organisme touristique doit disposer d'emplacements de parking disponibles pour vélo à proximité



Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence



Mise à disposition d'une trousse de premiers soins



Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos



LES « PLUS » ÉQUIPEMENT

Disposer d'un emplacement de stationnement privé



Mise à disposition d'accessoires vélo



Mise à disposition de vélos sur place



Mise à disposition de vélos électriques sur place



Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques



SERVICES

Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région



Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables



Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet, ...)



Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement



En cas de fermeture, afficher certaines informations à l'extérieur de l'établissement.



Faire une promotion active du concept et des établissements « Bienvenue Vélo ».



Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable (soit au sein de l'organisme touristique, soit en indiquant un point d'eau à un autre endroit proche).



LES « PLUS » SERVICES

Proposer des services supplémentaires en fonction des spécificités du territoire.



GRILLES DE CRITÈRES

PRODUCTEURS

ET ARTISANS







PRODUCTEURS

ET ARTISANS

	Pts	Engagements gestionnaire
GÉNÉRAL		
Être enregistré à la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) et fournir le Numéro d'Unité d'Etablissement (NUE).		
Être enregistré à l'Agence Fédérale pour la Sécurité Alimentaire (AFSCA) et disposer d'un enregistrement, d'une autorisation ou d'un agrément délivré par l'AFSCA.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 km du Réseau Cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre établissement du réseau cyclable concerné:		
Proposer ses produits à la vente.		
LES « PLUS » GÉNÉRAL		
Faire partie d'un réseau		
Être labellisé «Wallonie Destination Qualité» par le Commissariat général au Tourisme.		
ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
L'établissement doit disposer d'emplacements de parking disponibles pour vélos à proximité		
Mise à disposition d'une poubelle		

LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'un local abrité pour les cyclistes		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques sur place		
Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques		
Mise à disposition d'une toilette		
Mise à disposition d'une aire de pique-nique abritée ou pas		
SERVICES		
Être accessible au public au moins 2 jours par semaine		
Afficher les horaires d'ouverture et de fermeture à l'extérieur de l'établissement et mettre à jour régulièrement les informations		
Mise à disposition de brochures et d'informations touristiques et d'une liste des services utiles de la région sur un présentoir		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo » et sur le concept en général en se référant aux outils existants (site internet,...)		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		
Avoir un site internet et/ou une page Facebook à jour		
LES « PLUS » SERVICES		
Préparer un « lunch packets » vélo à emporter à base de produits locaux		
Possibilité d'une visite de l'exploitation sous forme de forfait/personne sur réservation		
Possibilité d'une dégustation sous forme de forfait/personne sur réservation		
Mode de paiement électronique		
Proposer des boissons fraîches		

ANNEXES





ANNEXE 1

EXPLICATIF DE LA GRILLE DE CRITÈRES DU LABEL « BIENVENUE VÉLO »

GÉNÉRAL

○ Être autorisé par le Commissariat général au Tourisme

Être en possession de l'autorisation délivrée par le Commissariat général au Tourisme.

○ Être labellisé « Wallonie Destination Qualité » par le Commissariat général au Tourisme

Pour plus d'informations :
www.walloniedestinationqualite.be

○ Être enregistré à l'AFSCA

Être enregistré à l'Agence Fédérale pour la Sécurité Alimentaire (AFSCA) et disposer d'un enregistrement, d'une autorisation ou d'un agrément délivrée par l'AFSCA.

○ Être en possession de l'attestation Bistrots de terroir

Les Bistrots de terroir doivent être en possession de l'attestation (pour l'utilisation de cette dénomination) délivrée par la Fédération Horeca Wallonie.

○ Proximité immédiate

L'établissement doit se situer à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 kilomètres de la ligne du réseau cyclable concerné (RAVeLs, Itinéraires de longues distances, réseaux points noeuds, circuits reconnus par le Commissariat général au Tourisme ou approuvés par un orga-

nisme touristique). En cas de doute, il est conseillé de se renseigner auprès de la cellule « vélo » sur la validité du réseau cyclable concerné.

○ Mener une politique de tourisme social

L'hébergement doit mener une politique de tourisme social, être affilié à une association reconnue par le Commissariat général au Tourisme, avoir été subventionné par le Commissariat général au Tourisme.

○ Être enregistré à la BCE

Être enregistré à la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) et fournir le Numéro d'Unité d'Etablissement (NUE).

○ Proposer ses produits à la vente.

Il est nécessaire de proposer ses produits à la vente et de disposer d'un espace ou d'un comptoir dédié à la vente. Pour les magasins à la ferme et les points de vente collectifs, les agriculteurs peuvent s'organiser pour vendre au consommateur un panel de produits assez large en achetant des produits à d'autres producteurs ou transformateurs en complétant leur gamme par des produits provenant d'autres filières.

○ Faire partie d'un réseau

Il est conseillé que le producteur ou l'artisan fasse partie d'un réseau comme Accueil Champêtre en Wallonie (ACW), d'une Maison du Tourisme (MT), d'un Office du Tourisme (OT), d'un Syndicat

d'Initiative (SI) ou encore adhérer à un Groupe d'Action Locale (GAL), une Agence de Développement Local (ADL), à un Parc Naturel de Wallonie, être repris sur le site de l'APAQ-W ou de Wallonie Belgique Tourisme, ou être membres d'autres associations professionnelles.

- « Accueil Champêtre en Wallonie » et les Maisons de Tourisme sont des partenaires actifs dans le développement du label « Bienvenue vélo », c'est donc un plus. Par ailleurs, ACW propose des services aux agriculteurs et ruraux à la recherche d'activités de diversification, d'accueil et de tourisme à la ferme.
- En tant que producteur ou artisan, intégrer et/ou adhérer à un réseau d'acteurs du tourisme et du développement rural en Wallonie est un plus.

○ Être labellisé « Wallonie Destination Qualité »

Il est conseillé de s'inscrire dans la démarche d'amélioration continue « Wallonie Destination Qualité » coordonnée par le Commissariat général au Tourisme.

Ce label est complémentaire au label « Bienvenue vélo » et peut apporter des outils pour améliorer l'accueil des cyclistes.



ÉQUIPEMENT

○ Mise à disposition d'un local

Il est nécessaire de disposer d'un local couvert et sécurisé (obligation de le verrouiller) où les vélos peuvent être rangés et facilement accessibles. Ce local doit être mis gratuitement à disposition des cyclotouristes et doit se situer sur place ou à proximité immédiate (moins de 300 mètres). Pour les campings, ce local doit être abrité et si possible chauffé afin de faire sécher le linge. Pour les Auberges de jeunesse, une cour intérieure couverte, accessible uniquement de l'intérieur, peut également convenir.

○ Mise à disposition d'un set de réparation

Le gestionnaire de l'établissement doit mettre à disposition des cyclistes un set complet de réparation comprenant des outils adaptés pour les petites réparations d'urgence. Le set comprendra des outils de base obligatoires et pourra être complété par des outils optionnels à charge du gestionnaire. Le renouvellement du contenu du set (en cas de détérioration, de perte ou d'usure des outils) est à charge du gestionnaire. (cf. annexe 2)

○ Mise à disposition d'une trousse de premiers soins

Il est nécessaire de mettre à disposition une trousse de premiers soins constituée des éléments minimaux requis par la législation. (cf. annexe 3)

○ Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos

Il est nécessaire de mettre à disposition des cyclotouristes un espace équipé ou, au minimum, un équipement spécifique (jet d'eau et/ou arrivée d'eau, brosses, seau) pour le nettoyage des vélos.

○ Disposer d'emplacements parking pour vélo

Les établissements concernés doivent disposer d'au moins cinq emplacements (équipement de type râtelier-vélo ou autre système équivalent) où les cyclotouristes peuvent déposer leur vélo durant la durée de leur visite.

Pour les Musées et Attractions, il est conseillé de déterminer un nombre d'emplacements proportionnellement à la fréquentation de l'établissement. L'emplacement équipé doit être sécurisé et si possible couvert. Il doit être suffisamment spacieux pour accueillir des tandems, remorques d'enfants, ou autres éléments de ce type.

○ Prévoir cinq emplacements de camping

Le gestionnaire du camping doit prévoir au minimum cinq emplacements où les cyclotouristes en transit peuvent séjourner sans réservation préalable lorsqu'ils voyagent exclusivement à vélo. Les emplacements de camping pour les courts séjours sont de type caravanning, emplacements pour tentes, bungalows,... Le critère ne concerne pas les campings à la ferme.

○ Mise à disposition d'un lieu pour déposer son matériel durant la visite

Pour les Musées et Attractions, il est demandé de prévoir un lieu sécurisé à l'intérieur de l'établissement (consigne, local fermé, etc.) où les cyclotouristes peuvent déposer leur matériel (casques, sacs à dos et autres équipements encombrants) pendant la durée de la visite de l'attraction.

○ Offrir un lieu pour s'alimenter à l'abri du mauvais temps

Le gestionnaire du camping doit prévoir

un lieu où les cyclotouristes peuvent s'alimenter à l'abri du mauvais temps (endroit couvert).

○ **Mise à disposition d'un emplacement de stationnement privé**

L'établissement concerné doit disposer d'un emplacement de stationnement privé où les cyclotouristes pourront laisser leur véhicule plusieurs jours pendant la durée de leur séjour.

○ **Mise à disposition d'accessoires vélo**

Le gestionnaire peut mettre à disposition des accessoires vélo tels que des casques homologués, remorque, antiviol, panier, porte gourde, gilet fluo, etc. À défaut d'en posséder, il est invité à indiquer le point de location le plus proche ou à faire livrer le matériel sur place. Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

○ **Mise à disposition de vélos**

Le gestionnaire peut mettre à disposition des vélos traditionnels et/ou électriques ou les proposer en collaboration avec un opérateur local (organisme touristique, loueur privé,...). Ces vélos sont disponibles sur place. Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

○ **Donner accès à une buanderie**

Pour les hébergements, il est nécessaire de mettre à disposition des cyclotouristes un local chauffé permettant à ces derniers de sécher leurs vêtements et leurs équipements avec, si possible, mise à disposition d'un sèche linge et d'une machine à laver. À défaut, mise à disposition d'un séchoir à linge pliable. Ce critère n'est pas obligatoire pour les établissements hôteliers et les campings.

○ **Mise à disposition de draps**

Pour les gîtes, meublés de vacances, villages de vacances et hébergements de tourisme social, le gestionnaire peut mettre à disposition des draps sur demande préalable. Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

○ **Mise à disposition d'une borne de recharge pour vélos électriques**

Le gestionnaire propose une borne, au sein de son établissement, permettant de recharger les vélos électriques. Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

○ **Mise à disposition d'une poubelle**

Il est nécessaire de mettre à disposition une poubelle proche de l'entrée de l'établissement. Cette poubelle peut être fixe ou mobile, se trouver à l'extérieur comme à l'intérieur.

○ **Mise à disposition d'un local abrité pour les cyclistes**

L'établissement dispose d'un lieu couvert où les cyclotouristes peuvent s'abriter et/ou s'alimenter en cas de mauvais temps.

○ **Mise à disposition d'une toilette**

L'établissement doit permettre l'accès à une toilette sur le site ou à proximité.

○ **Mise à disposition d'une aire de pique-nique.**

L'établissement dispose d'un endroit à l'extérieur, abrité ou pas, pour prendre son pique-nique. Il n'est pas exigé d'avoir une table et des bancs.

SERVICES

○ Mise à disposition des informations touristiques et d'une liste des services utiles sur un présentoir

Il est nécessaire de mettre à disposition au sein de l'établissement :

- De la documentation touristique
- La liste des services utiles
- Les informations liées aux transports en commun et aux parkings proches.

○ Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et des autres voies cyclables

Il est nécessaire de mettre à disposition toutes les cartes d'itinéraires des lignes RAVeL de la région (mais également des autres zones en Wallonie) et des autres réseaux cyclables de la région. Une bonne connaissance, de la part du gestionnaire, des réseaux cyclables constituera un « plus » à l'établissement.

○ Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo »

Adhérer au label « Bienvenue Vélo » consiste, pour le gestionnaire de l'établissement, à faire partie d'un réseau d'établissements adaptés à l'accueil des cyclistes et, par conséquent, à connaître les autres partenaires ainsi que le concept général. Toutes les informations sont disponibles sur demande à la cellule « vélo » ou sur le site www.lawallonieavelo.be.

○ Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement

Le gestionnaire doit être en mesure de fournir les informations sur les lieux de location de vélos les plus proches et les lieux de réparation. Il doit également

pouvoir répondre aux demandes et, éventuellement, se charger de la réservation et de la livraison des vélos.

○ Donner la possibilité d'un départ matinal

Les hébergements doivent offrir la possibilité aux cyclotouristes d'effectuer un départ matinal à partir de 6h30. Dans ce contexte, le gestionnaire doit pouvoir proposer le règlement de la facture la veille au soir du départ et un petit déjeuner à partir de 6h30. Pour des raisons logiques d'organisation, la demande doit être adressée au préalable lors de la réservation, de l'arrivée ou la veille du départ.

○ Accepter les clients pour une seule nuit

Pour les chambres d'hôtes, les établissements hôteliers et les campings, les gestionnaires doivent pouvoir accepter les cyclotouristes pour une seule nuitée.

○ En cas de fermeture, afficher certaines informations à l'extérieur de l'établissement

Pour les organismes touristiques, en cas de fermeture, il est demandé d'afficher certaines informations visibles à l'extérieur telles que les numéros d'urgence, la liste de tous les autres établissements « Bienvenue Vélo », ...

Pour les producteurs et artisans, afficher les horaires d'ouverture et de fermeture à l'extérieur de l'établissement et mettre à jour régulièrement les informations.

○ Préparer un petit déjeuner sain, équilibré et vitaminé

Il est nécessaire de proposer un petit déjeuner complet et adapté à l'effort en prenant en considération les besoins

nutritionnels et en proposant des produits de terroir locaux.

○ Proposer et/ou informer sur les possibilités de repas copieux

Le gestionnaire doit être en mesure de proposer un repas chaud en prenant en compte les besoins nutritionnels des cyclotouristes (sur réservation et payant). Si ce n'est pas possible pour lui, il est tenu de renseigner des alternatives comme les restaurants à proximité pouvant proposer des repas copieux le soir. Le gestionnaire peut également se charger de la réservation d'un restaurant ou autre. Des collaborations entre les propriétaires d'hébergements et les restaurants locaux sont recommandées. Si la distance, qui sépare l'hébergement au lieu de restauration, est trop longue, le gestionnaire peut proposer le transfert (par ses soins, taxi,...). Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

○ Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable

Le gestionnaire doit donner la possibilité aux cyclotouristes de s'approvisionner gratuitement en eau potable et de disposer d'un accès à un système de distribution d'eau potable.

○ Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux.

Le lunch packet doit être complet et adapté à l'effort en prenant en considération les besoins nutritionnels. Ce service payant doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du gestionnaire.

○ Présenter et/ou utiliser des produits locaux

Le gestionnaire doit être en mesure de présenter et/ou de proposer des

produits locaux quel que soit le type d'établissement concerné. Il doit également être capable de renseigner sur les commerces et les producteurs locaux où les cyclotouristes pourront acheter leurs denrées alimentaires.

○ Service bagages: transport des bagages vers un autre lieu par le propriétaire ou renseignement sur les services régionaux de transport de bagages

Proposer un service de transfert de bagages vers un autre lieu. Si le gestionnaire n'est pas en mesure d'assurer la prestation lui-même, il fera appel à un prestataire extérieur. Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit. À titre d'exemple, les prix de référence sont: 10 € de prise en charge + 0,50 €/km/véhicule - uniquement pour l'aller.

○ Proposer des produits axés Vélo

Le gestionnaire peut mettre en place des forfaits autour de la thématique « Vélo » comprenant au moins une nuitée et un ou des service(s) ou activité(s) complémentaire(s).

○ Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis

Le gestionnaire peut assurer un service de navettes jusqu'à un lieu précis (ex: pour le public sans véhicule, pour se rendre à un restaurant le soir, à la gare,...). Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

○ Proposer des « Plus » bien-être

Le gestionnaire propose des soins et/ou infrastructures de bien-être pour les cyclotouristes après une journée de vélo.

○ **Proposer des boissons et friandises vitaminées**

Le gestionnaire propose des boissons et friandises vitaminées afin de répondre aux besoins des cyclotouristes, en particulier, en cas d'une éventuelle faiblesse.

○ **Présence d'un magasin dans le camping**

Le camping dispose d'une supérette, au sein même du site, où le cycliste peut effectuer des courses dès son arrivée.

○ **Informé de la localisation d'un point de vente de petit matériel (graisse, plaquettes,...) à proximité immédiate**

Pour les Musées et Attractions, il est nécessaire de pouvoir renseigner les cyclotouristes des points de vente de petit matériel en cas de soucis mécanique.

○ **Mise à disposition de systèmes antivol pour vélos**

Pour les Musées et Attractions, il est demandé de mettre à disposition des

cyclotouristes de systèmes antivol pour vélos si besoin. Ce service peut être gratuit ou payant.

○ **Mise à disposition de protège selle**

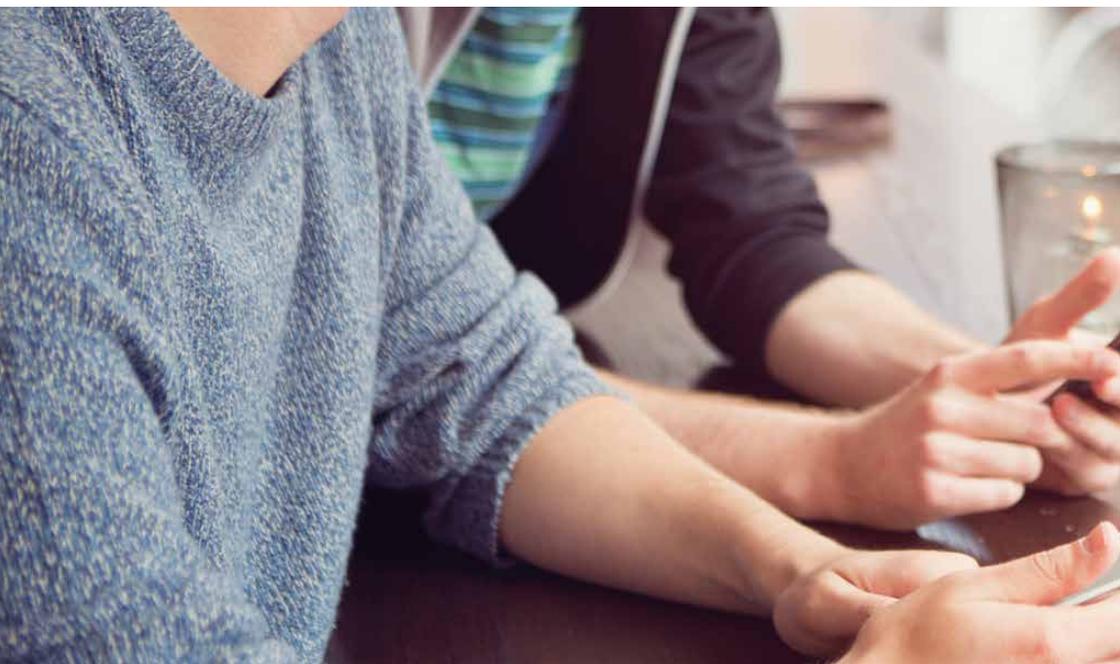
Pour les Musées et Attractions, il est demandé de mettre à disposition des cyclotouristes des protège selles si les emplacements de parking vélos ne sont pas couverts.

○ **Proposer des services supplémentaires en fonction des spécificités du territoire**

À savoir: wifi, mise à disposition de guides type GPS, visites audioguidées grâce à des téléchargements MP3, organisation d'événements et/ou activités « Vélo » pour faire découvrir le concept et les partenaires,...

○ **Être accessible au public au moins 2 jours par semaine**

1 jour ne correspond pas forcément à une journée type de 8h00, une certaine



souplesse est possible et faite à l'appréciation du CGT.

○ **Avoir un site internet et/ou une page Facebook à jour**

Le gestionnaire doit avoir un site internet et/ou une page Facebook qu'il s'engage à mettre à jour régulièrement.

○ **Possibilité d'une visite de l'exploitation sous forme de forfait/personne sur réservation**

Le producteur ou l'artisan propose des visites guidées de l'exploitation sur demande préalable. Il est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

○ **Possibilité d'une dégustation sous forme de forfait/personne sur réservation**

Le producteur propose une dégustation sous forme de forfait/personne sur demande préalable.

○ **Mode de paiement électronique**

L'établissement dispose d'un moyen de paiement électronique mis à disposition des visiteurs pour régler leurs achats.

○ **Proposer des boissons fraîches**

Donner la possibilité aux visiteurs d'acheter des boissons fraîches stockées dans un frigo ou autre matériel de réfrigération.



ANNEXE 2

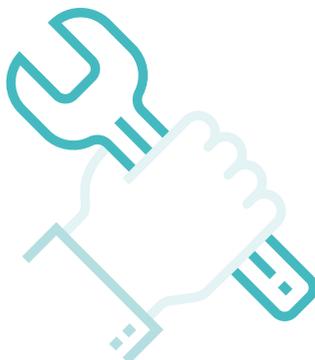
SET DE RÉPARATION

CONTENU DU SET DE RÉPARATION

Voici le contenu de base du set de réparation qu'il est demandé aux opérateurs adhérents à « Bienvenue Vélo » de mettre à disposition des touristes. Les outils, listés ci-dessous, ont été proposés par l'asbl « Pro Vélo ».

○ Obligatoires :

- Pompe à pied (tous types de valves)
- Rustines
- Colle pour rustine (ou rustines autocollantes)
- 2 démonte-pneu
- Papier de verre
- Tournevis plat
- Tournevis cruciforme
- Tournevis cruciforme de petite taille
- Jeu de clés plates: 8, 9, 10, 14, 15, 16mm
- Jeu de clés allen: 2 à 8mm
- Colliers de serrage (colsons)
- Pince coupante et serrante
- Derive-chaine
- Chiffon
- Burette d'huile pour chaine



○ Optionnels :

- Chambre à air (26" et 28") - roues de VTT et des roues de vélos de ville
- Câble de frein
- Câble de dérailleur
- Patins de frein

ANNEXE 3

TROUSSE DE PREMIERS SOINS

CONTENU DE LA TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Voici le contenu de base de la trousse de premiers soins qu'il est demandé aux opérateurs adhérents à « Bienvenue Vélo » de mettre à disposition des touristes. Cette liste provient de la Croix Rouge et est donc réglementaire.



- Pince à épiler ou une fine pince à écharde en inox
- Pince à tique
- Tissus nettoyants (lingettes) sans alcool
- Essuie-mains et gant de toilette propres
- Savon neutre (de préférence liquide) pour les mains
- Lingettes sans alcool pour nettoyer les petites plaies
- Dosettes de sérum physiologique (rinçage des yeux ou des plaies en absence d'eau)
- Pommade calmante spécifique pour les piqûres d'insectes (sur conseil de votre pharmacien)
- Assortiment de pansements individuels
- Bandage (non gaze) triangulaire stérile
- Bandage extensible
- Boite de compresses stériles en emballage individuel (5cm x 5cm - 7,5cm x 7,5cm -10cm x 10cm)
- Boite de pansements compressifs stériles
- Rouleau de sparadrap
- Épingles de sureté
- Un cold pack pour entorses et foulures en tous genres
- Paires de gants à usage unique, si possible en latex (type vinyl)
- Couverture isotherme
- Une petite paire de ciseaux en inox

○ Prévoir également :

- Du matériel pour écrire Déclarations d'accident
- Les instructions « soins d'urgence en attendant l'arrivée du médecin »

FEUILLET
DÉTACHABLE



BIENVENUE VÉLO
FIETS WELKOM
BIKES WELCOME
RADFAHRER WILLKOMMEN

BULLETIN DE CANDIDATURE

« BIENVENUE VÉLO »



COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME

CHARTRE

Par la présente chartre « Bienvenue Vélo », le gestionnaire s'engage à proposer un établissement répondant aux critères d'adhésion tels que définis dans le dossier technique:

- Il certifie disposer de toutes les autorisations légales.
 - Il s'engage à assurer un équipement et des services adaptés aux besoins spécifiques et aux attentes des cyclotouristes.
 - Il s'engage à tenir à jour des statistiques de fréquentation des cyclotouristes dans son établissement.
 - Il s'engage à assurer un accueil de qualité aux cyclotouristes, par exemple via le label « Wallonie Destination Qualité »
 -  Il s'engage à apposer le logo et les liens vers les sites internet ravel.wallonie.be et www.lawallonieavelo.be sur son propre site, sur ses supports de communication papiers et à renseigner les informations pratiques liées à l'équipement.
- Au terme des 3 ans, une visite de contrôle est programmée afin de valider le renouvellement de l'adhésion.
- Sauf remarques négatives du comité de suivi et de la Maison du Tourisme, chargés de la vérification à la fin de la validité de la charte,
 - Sauf manquements à l'un des critères d'adhésion qui peut entraîner, avant la date butoir, la perte d'adhésion.
- Le renouvellement est effectif.
- Tout manquement à l'un des critères d'adhésion relatifs à cette charte peut entraîner, avant le terme des 3 ans, la perte d'adhésion à « Bienvenue Vélo ».
- Le gestionnaire déclare avoir pris connaissance de la charte et de la grille de critères.

Date et signature du propriétaire / gestionnaire :

COMMENT ADHÉRER AU LABEL



« BIENVENUE VÉLO » ?

L'adhésion au label « Bienvenue Vélo » fait l'objet d'une procédure présentée ci-dessous. Vous pouvez ainsi vérifier où vous vous situez dans le déroulement de votre adhésion.

1

Réception du dossier « Bienvenue Vélo »

À travers le dossier, vous prenez connaissance des différents éléments relatifs au label, notamment les critères et la charte « Bienvenue Vélo », afin de vérifier l'adéquation entre votre établissement et le label.

Les Maisons du Tourisme et les associations professionnelles restent à votre disposition pour vous aider.

2

Envoi de votre candidature

Vous renvoyez le bulletin de candidature au CGT (*) accompagné :

- d'une lettre de motivation,
- de la grille de critères complétée et signée,
- de la charte signée.

3

Visite de votre établissement par un conseiller « Bienvenue Vélo » de votre Maison du Tourisme

Afin de vous permettre d'apprécier au mieux l'adéquation de votre établissement au label et l'opportunité d'y adhérer, le conseiller vous rencontre dans votre établissement en vue du contrôle et de la labellisation. Chaque visite, gratuite, fera l'objet d'un rendez-vous préalable.

4

Analyse du dossier

Suite à la visite de votre établissement, après adaptation éventuelle et analyse du dossier, le conseiller remet un avis (positif ou négatif) au gestionnaire de l'établissement. La Maison du Tourisme informe le CGT de l'avis remis qui, s'il est positif, envoie ensuite une confirmation écrite et l'autocollant « Bienvenue Vélo ».

(*) Commissariat général au Tourisme, Direction du Développement stratégique
Avenue Gouverneur Bovesse, 74 - 5100 Jambes
Stéphanie Villance • stephanie.villance@tourismewallonie.be • velo@tourismewallonie.be
Tél. +32 (0)81/32.57.25

COMMENT ADHÉRER AU LABEL



« BIENVENUE VÉLO » ?

Merci de nous renvoyer le bulletin de candidature ci-dessous à la Direction du Développement stratégique du Commissariat général au Tourisme.

Il sera accompagné :

- d'une lettre de motivation expliquant pourquoi l'établissement peut prétendre au label « Bienvenue Vélo » (1 page maximum)
- de la grille de critères complétée et signée
- de la charte signée

TYPE D'ÉTABLISSEMENT

- Chambre d'hôtes
- Maison d'hôtes
- Gîte rural
- Gîte citadin
- Gîte à la ferme
- Meublé de vacances
- Village de vacances
- Hôtel
- Terrain de camping touristique
- Hébergement de tourisme social
- Bistrot de terroir
- Débit de boissons
- Activité de restauration (restaurant, brasserie, restauration à la ferme, salon de dégustation ...)
- Musée
- Attraction touristique
- Organisme touristique
- Producteur et Artisan

Date :

COORDONNÉES

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél :

Mail :

Situé(e) à

Km du RAVeL ou
d'un réseau cyclable

- Sollicite le passage du conseiller « Bienvenue Vélo »

Signature :

À envoyer au :

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME • DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE
Avenue Gouverneur Bovesse, 74 • 5100 Jambes
STÉPHANIE VILLANCE • stephanie.villance@tourismewallonie.be • velo@tourismewallonie.be
Tél. +32(0)81/32.57.25



BIENVENUE VÉLO
FIETS WELKOM
BIKES WELCOME
RADFAHRER WILLKOMMEN